



AUTORISATION DE DÉPART POUR LE MERCREDI ET SAMEDI HORS VACANCE SCOLAIRE

A compléter seulement si votre jeune est inscrit sur les temps d'accueil mercredi/samedi

Je soussigné(e)..... en qualité de Père – Mère – Tuteur*

Autorise (nom- prénom du mineur) né(e).....

À partir du Tremplin de **façon autonome** avant l'heure de fermeture le mercredi et le samedi, sans justification écrite de votre part (ex : aller voir un match de volley, activités extrascolaires, retour à la maison...).

À partir du Tremplin **seulement** pour ses activités extrascolaires : (jour/horaire/lieu)

Aucun départ de façon autonome avant l'heure de fermeture le mercredi et le samedi

Votre jeune pourra partir **avant la fermeture seulement si** vous fournissez une autorisation écrite de votre part ou vous venez récupérer votre jeune au Tremplin.

La municipalité souhaite attirer votre attention sur VOTRE RESPONSABILITÉ sur le temps de trajet et sur le temps passé à la maison sans personnes majeures. Même absent de la maison, vous êtes responsable.

Fait à, le

Signature

(*) rayer la mention inutile